

Extrait du registre des délibérations

Séance du Mardi 10 Mars 2020

Le Mardi 10 Mars 2020 à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,à la Mairie sous la présidence de ROUZEAU Gérard Maire

Présents : M. ROUZEAU Gérard, Maire, Mme ROUZEAU Marie-Madeleine, MM : BERTHONÈCHE Laurent, CHANTEREAU Jean-Marc, CHARPENTIER Pascal, LALIAT Jean-Philippe, PAJOT Denis, ROCHE Philippe

Absent(s) ayant donné procuration : M. BARANGER Jonathan à Mme ROUZEAU Marie-Madeleine
Absent(s) : M. MERCIER Patrice

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 8

Date de la convocation : 02/03/2020

Date d'affichage : 02/03/2020

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture de Bourges
le :

et publication ou notification
du :

A été nommée secrétaire : M. CHARPENTIER Pascal

Objet des délibérations

SOMMAIRE

COMPTE DE GESTION 2019
COMPTE ADMINISTRATIF 2019
BAIL Monsieur CHARPENTIER

Objet : COMPTE DE GESTION 2019

réf : 2020_03_001

Monsieur le maire se retire de la séance.

Monsieur Jean-Marc CHANTEREAU prend la présidence de séance.

Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement de comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2019.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Statuant sur l'exécution de budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

à main levée (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

Objet : COMPTE ADMINISTRATIF 2019

réf : 2020_03_002

Monsieur le Maire se retire de la séance.

Monsieur Jean-Marc CHANTEREAU prend la présidence de séance.

Lecture du compte administratif communal 2019 est donnée par le président de séance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote, à l'unanimité, le compte administratif 2019 du budget communal.

à main levée (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

Objet : BAIL Monsieur CHARPENTIER

réf : 2020_03_003

Monsieur Pascal CHARPENTIER se retire de la séance

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise la conclusion d'un bail d'une durée de neuf années à Monsieur Pascal CHARPENTIER (E.A.R.L. CHARPENTIER) sur une surface de 8 ha 39 a 86 pour un fermage annuel établi selon l'évolution de l'indice départemental des fermages (I.D.F) publié chaque année par le préfet du Cher.

Les parcelles sont les suivantes :

section ZC 40 Croix Durand (partie a) pour 2 ha 33 a 66

section ZB 5 Le Trépendu (partie a) pour 6 ha 06 a 20.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous documents relatifs à cette affaire.

à l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Questions et informations diverses

Monsieur le Maire donne quelques informations.

- L'enquête publique concernant la carte communale se terminera le 20 mars 2020.
- Les travaux de sécurisation sont quasi terminés, il reste le marquage au sol (quand le temps sera plus clément) ainsi que la mise en place des panneaux.
- Le permis de construire pour la création de locaux scolaires et périscolaires a été déposé début janvier, le temps d'instruction est de 5 mois.
- La réunion de la commission des impôts a eu lieu le 10 mars 2020, le quorum n'étant pas réuni, la réunion est reporté au 12 mars 2020 14h30.
- Pour l'accompagnement dans le car, il n'y a pas d'obligation d'avoir un accompagnant dans le car mais le transporteur demande à ce qu'il y ai un accompagnateur.
- Rencontre avec le Maire de Saint Just pour la restauration scolaire. Un employé de la commune de Saint Just prépare les repas de la cantine avec du bio et des produits locaux.
- Monsieur Denis Pajot fait part du compte rendu de la réunion du SMEAL.